

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Décision modificative n°2
2022 – budget annexe
Quartier Hôpital**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINDUESSE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

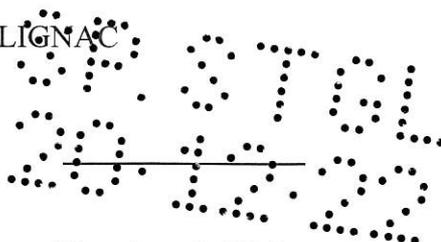
Secrétaire de séance :

Madame BOGE

N° DE DOSSIER : 22 G 12b

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2022 – BUDGET ANNEXE QUARTIER HOPITAL

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC



Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Pour permettre la mise à jour de stocks il est proposé un ajustement du budget 2022.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°2 sont détaillés dans le document de présentation joint.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

39 796 110 €

D	608	FRAIS ACCESS. SUR TERRAINS EN COURS D'AMENAGEMENT	1 581 881,00
R	796	TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	1 581 881,00
D	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	38 180 229,00
R	71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	38 180 229,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

38 180 229 €

D	3555	TERRAINS AMENAGES	38 180 229,00
R	3555	TERRAINS AMENAGES	38 180 229,00

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune des sections.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 du Budget annexe Quartier Hôpital pour l'année 2022.

PRÉF. 79
16.10.22

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procurateur à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget annexe Quartier Hôpital pour 2022 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PARF. 79
16.12.22

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.